

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 MAI 2015

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, MORIN Françoise, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre et MAZIERES Florent.

Monsieur GRANIER Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre.

Techniciens : Monsieur ONIMUS et Madame COLLERY

Monsieur le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance (26 mars 2015).

1) Point sur les observations du Contrôle de Légalité de la Préfecture :

Les services préfectoraux ont encore formulé des observations concernant 2 délibérations du dernier Comité Syndical (26.03.2015)

- Création d'un emploi de Gestionnaire Administratif à temps complet avec une ouverture sur plusieurs cadres d'emplois : Adjoint Administratifs, Rédacteurs et Techniciens : Pour eux, ce type de poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique
= Monsieur le Président propose de reprendre la délibération en enlevant la possibilité de recourir au grade de Technicien.

Vote favorable à l'unanimité.

- Instauration du Régime Indemnitaire : les base réglementaires des primes affectées au grades de Techniciens ne sont pas justes. En effet, celles-ci-ont été modifiées par un arrêté de décembre 2014.
= Monsieur le Président propose de reprendre la délibération en retirant les primes correspondantes au grade de Technicien.

Vote favorable à l'unanimité.

2) Décision Modificative

Il est proposé aux membres d'ajuster le budget au plus près des éléments et coûts connus (cf. document joint).

Certains dossiers de travaux se révèlent moins coûteux (Cressonsacq/Bonneuil en Valois), certains sont finalement annulé et/ou reporté sine die (Grandvillers aux Bois pour la Rue du Calvaire - programmation 2014).

Enfin, certains nécessitent d'augmenter le financement initial :

- Tricot : notification 2014 plus élevée que l'estimation inscrite dans le BP 2014 et reportée en 2015 en "Reste à réaliser".
- Saint Jean Aux Bois et Morienvall : requalification du type de travaux et par conséquent du taux de participation financière du SEZEO
- Vieux Moulin : Maintien des montants précisés dans la notification 2014.

Résultat : Marge de + 96 419.82 € qu'il est proposé d'affecter à l'article 2315 (travaux) et de majorer ainsi la "réserve" disponible.

De plus, il est nécessaire de prévoir des Ecritures d'ordre non budgétaire pour l'ensemble des travaux réalisés sous mandat : Cressonsacq, Breuil le Sec et Tricot.

Il est à noter que ce type de DM sera proposé dès que nécessaire en fonction de l'avancée des travaux et des marchés.

Discussion :

Monsieur LANGLOIS-MEURINNE s'inquiète du précédent crée par la prise en charge à 100% concernant les travaux d'enfouissement à Saint Jean Aux Bois/Morienvall au lieu des 75% prévus par les critères de la programmation.

Monsieur FERREIRA explique qu'en effet, ce cas particulier d'enfouissement "subi" en raison d'un besoin technique préconisé par la SICAE-OISE, n'a pas été prévu lors de l'établissement des taux de participation.

Il sera donc proposé prochainement au Comité Syndical de revoir les critères et les taux de participation du SEZEO aux travaux pour ce point ainsi que pour le cas où la participation du SEZEO à 25 % fait que le R2 reçu par le SEZEO est supérieur au montant dépensé ce qui engendre un coût pour la collectivité plus important que lorsque celle-ci avait la compétence et récupérait le R2.

Vote favorable à l'unanimité.

3) Recrutement du Gestionnaire administratif

Le recrutement a été lancé le 17 avril par la publication d'une offre d'emploi au niveau du Centre de Gestion de l'Oise et diffusée sur Cap-territorial.

La date limite de candidature était fixée au vendredi 15 mai.

29 candidatures ont été reçues

4 candidatures ont été sélectionnées pour les entretiens.

Le jury de recrutement a eu lieu le jeudi 28 mai après-midi (MM. FERREIRA et FONTAINE).

3 candidates étaient intéressantes. Le choix s'est porté sur la personne satisfaisant à l'ensemble des critères du profil. Une contre-proposition salariale a été proposée. Attente de la réponse de la candidate.

4) Point sur l'avancée du marché de Maitrise d'Œuvre avec l'assistance du cabinet ESPELIA

Le cabinet Espelia a été retenu pour de l'assistance dans la passation du marché de maîtrise d'œuvre et pour le marché de travaux (B.P.U.).

Rappel : Pour le marché de maitrise d'œuvre, découpage du territoire en 3 zones.

L'annonce du marché a été publiée le 12 mai. La date limite de réception des offres est fixée au 08 juin 2015.

A ce jour, 7 entreprises ont téléchargé le DCE sur la plateforme.

Planning : Analyse des offres et choix des 3 prestataires retenus : pour le 12 juin.

Information au Bureau/Conseil de juin des 3 maitrises d'œuvre retenue.

Ainsi, des septembre, elles pourront intervenir sur les dossiers des communes en attente puis sur le chiffrage d'AVPS pour la programmation 2016.

Il a été décidé d'intégrer les relevés topographiques et la mission de coordonateur SPS dans les marchés.

5) Point concernant les marchés de fourniture gaz/électricité du groupement de commandes du SEZEO

Le cabinet MTAIR a été retenu en qualité d'assistance pour la passation des marchés dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz.

Echéancier retenu identique pour les 2 énergies :

11/05 : pièces de marché "accord cadre" + arrêt de la liste des membres du groupement

21/05 : publication du DCE

29/06 : date limite de réception des offres

30/06 : Analyse des offres

09/07 : C.A.O. : acceptation des candidats pour marchés subséquents

16/07 : publication des marchés subséquents

21/07 : date limite de réception des offres

21/07 : Analyse des offres - C.A.O.

fin juillet : notification

- Mise en place d'une option, concernant l'électricité pour démarrer les contrats au 01/11/2015 afin de "devancer" la cohue de fin d'année liée à l'obligation réglementaire à effet du 01/01/2016.

- contrats d'une durée de 3 ans

- Périmètre pour l'électricité :

- 1 tarif bleu : local du SEZEO

- 38 sites en tarif "jaune"

- Périmètre pour le gaz : tous les PDL sont inclus même ceux dont la consommation annuelle est inférieure à 30 MWh

Monsieur FERREIRA demande à ce que le diaporama présenté par Mtair lors du Bureau du 19 mai soit transmis à l'ensemble des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h30.

Le Président,
Olivier FERREIRA

